



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze
Le 16 novembre à dix huit heure trente
Le Comité Syndical s'est réuni

Sous la présidence de : M. Daniel SOUDANT – Président

Etaient présents :

Monsieur Roger RIBET, Monsieur Philippe JOUENNE, Madame Maryvonne LEBAS, Monsieur Denis NAVARRE, Monsieur Jean Pierre STIL, Monsieur André GUEROULT, Monsieur Michel PRUD'HOMME, Monsieur Didier SANSON, Monsieur Sylvain VASSE, Monsieur Pierre BOURGAIS, Madame Florence DURANDE, Monsieur Patrick GUEROUT, Monsieur Pierre HAUTOT.

Etaient excusés et représentés par :

Monsieur Daniel FIDELIN représenté par Monsieur Dominique GRANCHER, Monsieur Yves KIFFER représenté par Monsieur Christian GAILLARD, Monsieur Bernard HOUSSAYE représenté par Monsieur Jean-Paul DELALANDRE, Monsieur Patrick LEFEBVRE représenté par Monsieur Michel SOUIN.

Etait excusé et ayant donné pouvoir :

Madame GAUTIER HURTADO Maria-Dolorès, excusée, a donné pouvoir à Madame Maryvonne LEBAS, Monsieur Guy LEMOINE excusé, a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT, Monsieur Pierre LEVASEUR excusé, a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre STIL, Monsieur Denis MERVILLE excusé, a donné pouvoir à Monsieur Roger RIBET.

Excusés :

Monsieur Jean MOREAU, Monsieur Raymond LUCAS, Monsieur Bernard LECARPENTIER, Monsieur Hervé TRANCHAND, Monsieur Patrick DUMOULIN.

Absents :

Monsieur Daniel PETIT, Monsieur Bertrand GOLAIN, Monsieur Benoît BIED-CHARENTON, Monsieur François GUEGAN, Monsieur Michel LECOMTE, Madame Annick PIQUENOT, Monsieur Joël COURSEAUX, Monsieur Jacques DELLERIE, Madame Jocelyne GUYOMAR, Monsieur Michel RATS, Monsieur Jacques SELLE, Monsieur Stéphane QUEHEN.

Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe JOUENNE

Membres en exercice : 39

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de convocation : 10 novembre 2011

Date d'affichage : 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

- Appel nominal,
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal du 7 septembre 2011 – approbation

PRESENTATION DES PROJETS DES DELIBERATIONS :

- ❶ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.19 : Poste d'animateur agricole – Modification de l'intitulé – recrutement – autorisation
- ❷ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.20 : Cellule d'animation – Demande de financement des postes pour l'année 2012 à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- ❸ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.21 : Cellule d'animation – Demande de financement des postes pour l'année 2012 au Département de Seine Maritime
- ❹ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.22 : Association régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées – Adhésion



Monsieur Soudant ouvre la séance et remercie, du fait de l'absence de Béatrice DUVAL en arrêt de maladie, Katy CARVILLE d'avoir préparé cette réunion et rédigé le procès verbal de la précédente réunion.

L'appel nominal est ensuite fait et Monsieur Philippe JOUENNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Soudant demande aux membres s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 7 septembre 2011. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Soudant présente ensuite les délibérations.



❶ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.19 : Poste d'animateur agricole – Modification de l'intitulé – recrutement – autorisation

Monsieur Daniel Soudant – Président – Mademoiselle Lise AUBOURG – animatrice agricole – m'a fait part le 18 octobre 2011 de sa demande de mutation pour la Communauté de l'Agglomération Havraise. J'ai accepté cette mutation qui prendra effet le 9 janvier 2012. De ce fait, il convient de prendre une délibération m'autorisant à recruter un nouvel agent.

Je vous rappelle qu'en date du 14 avril 2006 un poste permanent de la catégorie A du grade d'emploi d'ingénieur a été créé à raison d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en date du 7 septembre 2011, une délibération relative à l'animation pour la protection de la ressource en eau sur les bassins d'alimentation de captages a été prise et que cette animation devait être assurée par les animateurs en place, en particulier par l'animatrice agricole pour le volet agricole, pour laquelle les missions devaient être adaptées. Je vous propose de profiter du remplacement de l'animatrice agricole pour adapter l'intitulé du poste d'animateur agricole aux missions qui lui seront confiées. Je vous propose de l'intitulé « **animateur protection de la ressource en eau** ». Les principales missions qui seront menées par cet animateur seront les suivantes :

- **Mise en place et /ou suivi d'études :**
 - Mise en place et suivi de la réalisation des études de diagnostics des pratiques agricoles et non agricoles des bassins d'alimentation de captages et élaboration du programme d'actions
 - Communication auprès des acteurs du territoire sur les études en cours et diffusion des résultats
- **Mise en place et animation d'une concertation entre les différents acteurs concernés** (collectivités, services de l'Etat, Agence de l'Eau, Conseil Général, agriculteurs, organismes professionnels agricoles...)
- **Animation, promotion, conseil, expertise et appui technique pour la mise en œuvre d'actions agricoles pour la reconquête de la qualité de l'eau (problématiques nitrates, pesticides et turbidité)**
 - Mise en place et animation des différents outils d'aides disponibles pour le soutien des actions envisagées (mesures agro-environnementales, aides à l'investissement, aides pour l'hydraulique douce...)
 - Développement de circuits courts et/ou de filières favorisant la mise en place de pratiques ou systèmes agricoles compatibles avec la préservation de la ressource
 - Promotion et appui technique pour la mise en place de pratiques et de systèmes agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau (agriculture intégrée, agriculture biologique, désherbage mécanique, culture à faibles besoins en intrants, systèmes d'élevage herbagers...)
 - Promotion et mise en place d'aménagements d'hydraulique douce pour la lutte contre l'érosion des sols et la limitation de la turbidité des captages
- **Acquisition de références**
- **Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation** à destination de tous les acteurs du territoire pour promouvoir la démarche de préservation de la ressource en eau
- **Réalisation de bilans techniques et financiers de la mise en œuvre des programmes d'actions**
- **Rapportage auprès des collectivités, des financeurs et des services de l'Etat – Organisation et animation des comités de pilotage et rédaction des comptes rendus**

Compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service public : spécificité des tâches à mettre en place ou à finaliser, l'emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel, conformément à l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans le cas d'un recrutement par voie contractuelle, je vous propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. Ainsi à l'issue de la période maximale de

six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application des deux derniers alinéas de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport du Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Le bureau réuni et consulté le 9 novembre 2011,

Monsieur SOUDANT demande à Katy CARVILLE si dans les candidatures sélectionnées il y a des statutaires.

Katy CARVILLE répond négativement.

Monsieur NAVARRE s'étonne qu'aucune candidature n'ait été reçue.

Monsieur SOUDANT précise que des candidatures ont été réceptionnées mais qu'il n'y a aucune candidature de titulaire.

Monsieur SOUDANT demande aux membres s'ils ont des questions sur cette délibération. En l'absence de question, il propose de procéder au vote : aucune abstention, aucun contre.

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE :

- D'acter la modification de l'intitulé du poste d'animateur agricole, dorénavant intitulé « animateur protection de la ressource en eau »
- D'autoriser Monsieur Le Président à pourvoir au recrutement du poste permanent d'animateur protection de la ressource en eau.
- En l'absence d'un agent titulaire répondant aux spécificités de ce poste, à recruter, en application de l'article 3 - alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 1er décembre 2011, un agent par la voie contractuelle, pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse.
- La rémunération sera fixée par référence à l'ancienneté et à l'expérience professionnelle de l'agent.
- L'indice de rémunération ne pourra excéder l'indice brut 458.



🗳️ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.20 : Cellule d'animation – Demande de financement des postes pour l'année 2012 à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Monsieur Daniel SOUDANT – Président - En date du 27 juin 2007, une délibération a été prise pour m'autoriser à approuver le Contrat Global / Contrat d'Objectifs de Gestion de l'Eau des bassins versants de la Pointe de Caux et son contenu, ainsi que pour le signer avec le Département de Seine Maritime, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires. Ce contrat a été signé le 16 septembre 2008 et a pris fin le 31 décembre 2010. Ce contrat a fait l'objet d'une étude d'évaluation en 2011, conformément à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La contractualisation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'est ainsi trouvée prolongée en 2011, de même que le financement d'une partie des postes de la cellule d'animation.

Par ailleurs, en date du 7 septembre 2011, une délibération a été prise pour m'autoriser à approuver et à signer tous les documents nécessaires permettant de mener à bien l'animation vis-à-vis de la lutte contre les pollutions diffuses et la turbidité sur les bassins d'alimentation des captages Le Bec et Clos Pigeon situés à Saint Martin du Bec – F3 Côte de Carouge, F2 Côte de Sandouville et Source Aval Fontaines situés à Oudalle – Saint Vigor nouveau forage situé à Saint Vigor d'Ymonville. Cette délibération m'autorise également à solliciter les subventions des postes assurant l'animation sur ces bassins d'alimentation de captages et les forfaits de fonctionnement liés à ces postes. Pour information, j'ai signé le 28 septembre 2011 une convention de partenariat avec les syndicats d'eau de Criquetot l'Esneval, Saint Romain de Colbosc et La Cerlangue. Je vais signer prochainement le contrat d'animation relatif aux bassins d'alimentation de captages avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce dernier ayant été approuvé lors de la commission des aides de l'Agence de l'Eau en octobre 2011.

Chaque année, nous devons prendre une délibération afin de m'autoriser à solliciter une subvention pour le financement de la cellule d'animation auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Je vous propose donc de m'autoriser à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la demande de subvention portant sur les postes de :

- L'animateur « protection de la ressource en eau » au titre du contrat d'animation « BAC » effectif du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012.
- L'animatrice de bassin versant pour partie au titre du contrat d'animation « BAC » effectif du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012 et pour partie au titre de l'année transitoire 2012, en attendant la fin du 9^{ème} programme et l'application du 10^{ème} programme.

- De la technicienne au titre de l'année transitoire 2012, en attendant la fin du 9^{ème} programme et l'application du 10^{ème} programme.

La demande de subvention comprend les salaires et charges patronales et un forfait de fonctionnement pour chacun des postes.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de M. Le Président,

Le bureau réuni et consulté le 9 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

Monsieur SOUDANT précise que pour l'année 2010 les postes ont été subventionnés entre 50 à 60 % par l'Agence de l'Eau et le Département.

Monsieur SOUDANT demande aux membres s'ils ont des questions sur cette délibération. En l'absence de question, il propose de procéder au vote : aucune abstention, aucun contre.

DECIDE A LA MAJORITE :

- D'autoriser Monsieur Le Président, à renouveler, pour l'année 2012, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la demande de financement comprenant les salaires et les charges patronales de l'animatrice de bassin versant, de l'animateur « protection de la ressource en eau » et de la technicienne, ainsi qu'un forfait de fonctionnement pour chacun des postes.
- Que les dépenses relatives aux postes précités seront bien inscrites au budget primitif 2012
- Que les postes précités seront maintenus pour l'année 2012.



⊗ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.21 : Cellule d'animation – Demande de financement des postes pour l'année 2012 au Département de Seine Maritime

Monsieur SOUDANT précise que cette délibération est identique à la précédente, la seule modification est le financeur.

Monsieur Daniel SOUDANT – Président - En date du 10 février 2006 une délibération a été prise pour m'autoriser à signer le Contrat d'Objectifs de Gestion de l'Eau des bassins versants de la Pointe de Caux avec le Département de Seine Maritime. Une nouvelle délibération a été prise le 27 juin 2007 pour m'autoriser à approuver le Contrat Global / Contrat d'Objectifs de Gestion de l'Eau des bassins versants de la Pointe de Caux et son contenu, ainsi que pour le signer avec le Département de Seine Maritime, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires. Ce contrat a été signé le 16 septembre 2008 et a pris fin le 31 décembre 2010. En l'absence d'une nouvelle politique de l'eau, le Département a prolongé ce contrat jusque fin 2011. Une nouvelle politique de l'eau a été votée par le Département de Seine Maritime en octobre 2011. En 2012, l'aide financière aux cellules d'animation demeure a priori identique aux années précédentes.

Il convient donc, comme chaque année, de m'autoriser à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime la demande de subvention portant sur les postes de l'animatrice de bassin versant, de la technicienne, de l'animateur urbain et de la secrétaire et sur un forfait de fonctionnement.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de M. Le Président,

Le bureau réuni et consulté le 9 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

Monsieur SOUDANT demande aux membres s'ils ont des questions sur cette délibération. En l'absence de question, il propose de procéder au vote : aucune abstention, aucun contre.

DECIDE A LA MAJORITE :

- D'autoriser Monsieur Le Président, à renouveler, pour l'année 2012, auprès du Département de Seine-Maritime, la demande de financement des postes de l'animatrice de bassin versant, de la technicienne, de l'animateur urbain et de la secrétaire et d'un forfait de fonctionnement.
- Que les dépenses relatives aux postes précités seront bien inscrites au budget primitif 2012
- Que les postes précités seront maintenus pour l'année 2012.



④ Délibération du 16 novembre 2011 n°2011.22 : Association régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées – Adhésion

Monsieur Daniel SOUDANT – Président – Depuis plusieurs mois, une réflexion est engagée par les Présidents de Syndicats de Bassins Versants (SBV) de la Seine Maritime pour la création d'une structure permettant de fédérer les syndicats de bassins versants et structures assimilées, telles que Etablissement Public Territorial de Bassin, Communautés de communes, Syndicats de Rivières... Lors de la réunion des Présidents de SBV du 5 juillet 2011, la création d'une association interdépartementale a été actée et quelques présidents ont depuis travaillé à la rédaction d'un projet de statut pour cette association. Ce projet de statut a été présenté lors de la dernière réunion des présidents de SBV qui s'est tenue le 7 novembre 2011. Cette association serait intitulée « Association régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées ». Elle aurait pour objet d'œuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que :

- La gestion des ruissellements, de l'érosion et du risque d'inondation,
- La préservation de la ressource en eau et des milieux,
- L'animation des politiques publiques de l'eau.

Ses principales missions seraient les suivantes :

- Représenter ses membres auprès d'instances allant de l'échelle communale à l'échelle européenne,
- Etre force de proposition vis-à-vis des politiques de l'eau auprès de ces instances,
- Permettre les échanges entre les membres sur les retours d'expériences de chacun et mener des réflexions sur l'avenir,
- Favoriser l'émergence et porter des actions régionales : communication, information, sensibilisation,
- Aider à l'harmonisation des actions sur certaines thématiques,
- Promouvoir régionalement les actions du grand cycle de l'eau.

Ses membres seraient des membres actifs, des membres de droit, des membres d'honneur et des bienfaiteurs. Les ressources de l'association seraient issues des cotisations des membres, des subventions (Europe, Etat, Région, Départements, Communes, Groupements de communes ou d'autres financeurs) et des dons et legs.

La cotisation a été fixée à l'unanimité à 150 € /an par les Présidents présents lors de la réunion du 7 novembre 2011. Le montant de cette cotisation pourra être revu à l'avenir, si besoin.

L'assemblée générale constitutive de cette association est prévue le 1^{er} mars 2012.

Les structures qui souhaitent adhérer à cette association doivent prendre une délibération. Ainsi, je vous propose que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux adhère à cette association et que nous prenions une délibération allant dans ce sens.

Monsieur Daniel SOUDANT indique que les Présidents des Syndicats de Bassins Versants se réunissent de façon informelle 2 à 3 fois par an. Actuellement, Monsieur CORTINOVIS est considéré « Président » des Présidents mais sans aucune légitimité.

Monsieur NAVARRE demande combien de syndicats seraient adhérents à cette nouvelle association.

Monsieur SOUDANT répond qu'il y a actuellement 17 ou 18 syndicats de bassins versants en Seine-Maritime.

Monsieur STIL demande si l'Association serait représentée que par des Présidents de la Seine-Maritime

Katy CARVILLE indique qu'il s'agirait d'une association régionale qui irait au-delà de la Seine-Maritime, composée des Syndicats de Bassins Versants, de Communautés de Communes et d'Agglomération, d'EPTB...

Monsieur SOUDANT demande aux membres s'ils ont des questions sur cette délibération. En l'absence de question, il propose de procéder au vote : aucune abstention, aucun contre.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de M. Le Président,

Le bureau réuni et consulté le 9 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE :

- D'autoriser l'adhésion du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux à l'Association régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées
- D'autoriser Monsieur Le Président, à verser la cotisation annuelle permettant l'adhésion du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux à l'association
- Que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux sera représenté à l'association par son Président ou un représentant, membre du comité syndical, que le Président désignera en cas de besoin



Informations :

- Retournement des herbages – courrier co-signé SMBV / Chambre d'Agriculture / DDTM
- PPRI – Enquête publique

Monsieur SOUDANT donne lecture du projet d'un courrier signé conjointement par le Président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime, le Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer et par lui-même, portant sur le retournement de prairies qui sera adressé prochainement aux maires et aux agriculteurs des communes de notre territoire.

Monsieur STIL indique qu'il faudrait que ce courrier soit remonté plus haut, au ministère ou à Bruxelles.

Monsieur NAVARRE regrette que les références prises en compte soient celles de 2010, que les directives européennes ont permis le retournement de certaines prairies.

Monsieur SOUDANT souligne que dans cette lettre les agriculteurs sont invités à contacter le SMBV quand ils auront un projet de retournement de prairie.

Monsieur STIL répond que cela ne sert à rien.

Monsieur NAVARRE indique que les agriculteurs ne vont pas contacter le SMBV et qu'ils retourneront leur prairie.

Monsieur GRANCHER précise que des zones sont définies dans le PPRI.

Monsieur SOUDANT rappelle que le PPRI est en enquête publique dans chaque commune du bassin versant. Il indique que dans le PPRI les personnes ont trois ans pour réaliser les aménagements. Un état 0 des prairies a été demandé par Katy CARVILLE et de ce fait la DDTM a lancé un appel d'offre. Une société a été désignée pour réaliser cette étude.

Katy CARVILLE indique que le SMBV n'a pas été mis au courant du lancement de l'enquête publique.

Monsieur SOUDANT signale que certains maires ont demandé qu'un représentant de l'Etat, lors des conseils municipaux, présente le PPRI.

Monsieur GRANCHER indique que pour sa commune il faut faire attention car le PLU est en cours d'élaboration. Le Commissaire enquêteur va être rencontré.

- **Remplacement de l'animateur urbain – Point sur le recrutement**

Monsieur SOUDANT indique qu'une première demi-journée de recrutement a eu lieu le 20 octobre. Sur 12 candidatures reçues, 4 personnes ont été sélectionnées et 3 candidats ont été reçus. Aucune candidature n'a été retenue. Un deuxième recrutement a donc été lancé. Environ 12 candidatures ont été reçues. 4 personnes sont retenues pour l'entretien.

Katy CARVILLE précise qu'elle n'arrive pas à joindre une personne.

- **Remplacement de l'animatrice agricole – Point sur le recrutement**

Monsieur SOUDANT indique qu'environ 35 candidats ont répondu à l'offre. 4 candidatures sont retenues pour l'entretien qui aura lieu le 22 novembre. L'Agence de l'Eau subventionnant le poste, une personne de l'Agence de l'Eau sera présente au recrutement.

- **Forum « Inondations : réaménager son logement face au risque » - Bilan de la participation et bilan financier**

Monsieur SOUDANT présente le bilan financier ainsi que de la participation. Il tient à remercier l'ensemble de l'équipe du SMBV pour l'excellente organisation de cette manifestation qui était de qualité. L'intégralité des conférences a été filmée. Le SMBV détient un DVD et peut faire une copie pour les personnes intéressées. Il remercie de nouveau la commune d'Epouville qui avait mis à disposition les deux salles municipales pour ces deux jours.

Katy CARVILLE détaille les présences : 89 personnes aux conférences, et 61 personnes pour la partie exposition.

Monsieur SOUDANT quant à lui présente le bilan financier : 17 752,96 € de factures HT, l'Etat a subventionné à hauteur de 80 % soit 14 202,37 €.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur SOUDANT demande si des membres ont des questions ou des informations.

Monsieur RIBET fait part d'un problème qui a été vu avec les animatrices agricoles sur la commune de Saint Gilles de la Neuville en présence de Monsieur VASSE.

Monsieur SOUDANT précise qu'un aménagement sera réalisé et sera pris en charge même si la commune de Saint Gilles de la Neuville n'est pas sur le territoire du SMBV de la Pointe de Caux.

Monsieur VASSE soulève des problèmes de ruissellement en limite de communes. Il met en avant, avec Monsieur RIBET, l'intérêt de la création d'une fascine de 16 mètres de longueur. Le souci est que la fascine se situerait en partie sur la commune de Saint Gilles de la Neuville, commune non située dans la périmètre du SMBV.

Monsieur SOUDANT rappelle que le SMBV facilitera la création du projet qui sera financé. L'aide des communes est toujours possible ; Le coût d'une fascine est de 75 à 80 € du mètre linéaire.

Monsieur SOUDANT demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence de question, la séance est levée à 19h25.